

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DE L'AIN

L'An deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre
Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération s'est
réuni en session ordinaire, Bâtiment Grange - Salle du Conseil
135, rue de Genève - 01170 Gex à 19 heures 00 sous la présidence
de M. Patrice DUNAND, Président.

*Affichage de la convocation
19 septembre 2024*

Nombre de délégués présents : 36.

Nombre de pouvoir(s) : 13.

Présents : Mme Muriel BENIER, M. Hubert BERTRAND, M. Michel BRULHART, Mme Aurélie CHARILLON, M. Jean-Claude CHARLIER, M. Patrice DUNAND, M. Jean-Pierre FOUILLOUX, Mme Isabelle HENNIQUAU, M. Jack-Frédéric LAVOUE, M. Denis LINGLIN représenté par Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PASSUELLO, M. Pierre-Marie PHILIPPS, M. Daniel RAPHOZ, M. Bernard VUAILLAT, M. Lionel PERREAL, Mme Martine JOUANNET, Mme Véronique BAUDE, Mme Dominique COURT, M. Georges DESAY, Mme Véronique GILLET, Mme Virginie ZELLER, M. Guy JUILLARD, Mme Christine DUPENLOUP, Mme Christine BLANC, Mme Agathe BOUSSER, Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, Mme Anne FOURNIER, Mme Marie-Christine BARTHALAY, M. Max GIRIAT, Mme Annie MARCELOT, M. Jean-Pierre SZWED, Mme Martine VIALLET, Mme Patricia LOTH, M. Dany DEREN, Mme Monique GONZALEZ, Mme Chantal HARS.

Pouvoir : M. Jacques DUBOUT donne pouvoir à Mme Isabelle HENNIQUAU, M. Vincent SCATTOLIN donne pouvoir à Mme Véronique BAUDE, Mme Khadija UNAL donne pouvoir à Mme Chantal HARS, M. Ivan RACLE donne pouvoir à Mme Patricia LOTH, Mme Monique GRAZIOTTI donne pouvoir à Mme Christine DUPENLOUP, M. Loïc VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. Patrice DUNAND, M. Gilles CATHERIN donne pouvoir à Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, Mme Séverine RALL donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARLIER, M. Chun Jy LY donne pouvoir à M. Jack-Frédéric LAVOUE, M. Gaëtan COME donne pouvoir à Mme Anne FOURNIER, Mme Céline FOURNIER donne pouvoir à M. Michel BRULHART, M. David MÜNIER donne pouvoir à M. Daniel RAPHOZ, M. Bernard MUGNIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre FOUILLOUX.

Absents excusés : M. Christophe BOUVIER, Mme Patricia REVELLAT, M. Roger GROSSIORD, Mme Sharon JONES.

Secrétaire de séance : Mme Muriel BENIER.

N°2024.00262

Objet : Approbation de la modification simplifiée n°4 du PLUiH

Monsieur le vice-président délégué à l'aménagement, à l'urbanisme, au logement et aux gens du voyage rappelle au Conseil communautaire que le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a engagé une procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) par arrêté n°2023.00081 du 20 décembre 2023.

Pour rappel, l'objectif de cette procédure est de corriger plusieurs erreurs matérielles ciblées dans le PLUiH :

- L'OAP Habitat et l'annexe « tableau des OAP » reprennent l'OAP « extension bourg » sur la commune de Cessy qui n'a plus lieu d'être ayant été supprimée entre l'enquête publique et l'approbation du PLUiH,
- L'OAP « Le Bijou » sur la commune de Ferney-Voltaire figure dans le tome 3 du rapport de présentation du PLUiH alors qu'aucune mention n'est faite dans les documents du PLUiH,
- Les deux unités touristiques nouvelles structurantes (UTNS) du schéma de cohérence territorial (SCoT) sont bien traitées dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO), mais non intégrées à l'OAP Tourisme du PLUiH,
- Reclassement de la parcelle E512 sur la commune de Gex en zone UGp2,
- Reclassement de la parcelle AM38 sur la commune d'Ornex en zone UGp1,

- Reclassement des parcelles AD418 et 421 sur la commune de Pougny en zone UCb intégrées dans l'OAP Patrimoine,
- Suppression sur le plan de zonage de la commune de Gex de l'indication des OAP sectorielles « hameau Gex la ville » et « hameau Tougin ».

VU la délibération n°2024.00168 du 29 mai 2024 définissant les modalités de mise à disposition du public dans le cadre de la modification simplifiée n°4 du PLUiH ;

VU le décret n°2021-1345 du 13/10/2021, art R.104-12 précisant que les procédures de modification ayant pour seul objet la rectification d'une erreur matérielle ne sont pas soumises à évaluation environnementale ;

VU l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) dans le cadre de la notification :

- La commune de Gex ;
- Le Parc naturel régional du Haut-Jura ;
- La Chambre d'agriculture de l'Ain ;
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- La Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Ain ;
- L'Institut Nationale de l'origine et de la qualité (INAO).

VU la mise à disposition du public qui s'est déroulée du 17 juin 2024 au 17 juillet 2024 inclus ;

VU le bilan favorable de la mise à disposition ;

VU la notice de présentation modifiée ;

VU l'avis favorable de la Commission aménagement du 12 septembre 2024 ;

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité ;

- **D'APPROUVER** la modification simplifiée n°4 du PLUiH telle qu'elle est annexée à la présente ;
- **D'INFORMER** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles du Code de l'urbanisme, d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et dans les communes concernées par la procédure. Elle sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex ;
- **D'INFORMER** qu'en vertu de l'article L.153-23 I du Code de l'urbanisme, le PLUiH modifié et la présente délibération seront publiés sur le Géoportail de l'urbanisme ;
- **D'INFORMER** que la présente délibération sera exécutoire après la transmission du dossier à Madame la préfète, conformément à l'article L.153-48 du Code de l'urbanisme ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président, ou son représentant, à signer tout document relatif au présent dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
 Ont signé au registre :
 le Président et la secrétaire de séance
 Certifié conforme
 Gex, le 25 septembre 2024

Le Président
 Patrice DUNAND

La secrétaire de séance
 Muriel BÉNIER


